



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

La résolution suivante :

2019-01-07 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

et résolu unanimement :

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Philippe Daoust

QUE le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019** soit adopté ainsi et que l'heure prévue qui est de 19h30 :

- Lundi 7 janvier
- Lundi 4 février
- Lundi 4 mars
- Lundi 1^{er} avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Lundi 8 juillet (lundi 1^{er} juillet : congé Fête du Canada)
- Lundi 5 août
- Lundi 9 septembre (lundi 2 septembre : congé Fête du Travail)
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

a été passée et adoptée par le conseil municipal de Sainte-Barbe, lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2019.

Cette résolution fait partie intégrante du procès-verbal du 7 Janvier 2019 déposé aux archives de la Municipalité de Sainte-Barbe. Il peut être consulté à mon bureau à l'Hôtel de Ville, au 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8^e jour de janvier deux mille dix-neuf.

Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir signifié l'avis spécial ci-haut, en donnant une copie aux personnes ci-haut mentionnées ou en affichant une copie au domicile ou à son établissement d'entreprise, le 8 janvier 2019 entre 8h00 et 22h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 Janvier 2019



Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière